

Je laissai partir le Bison, mais j'étais sur ses talons. A peine étions-nous dehors que, m'assurant qu'il n'y avait personne venant de notre côté, je lui enfonçai mon couteau trois ou quatre fois dans le corps. La dernière fois, j'ai dû y laisser mon arme qui s'était fixée solidement dans la carcasse du sauvage. . . . Mais elle ne sera pas un indice accusateur. Je fouillai le vieux et je repris d'abord mes jaunets ; il fallait bien rendre à César, ce qui était à César. . . . et c'est tout ce que je pus trouver sur lui. . . .

—Mais, alors ?

—Minute ! mon cher ! . . . J'avais fini ma besogne, et je contempais ma victime avec colère.

—Vieille peau-rouge, lui disais-je, j'ai bien envie de te donner des coups de pieds. . . . de m'avoir poussé à te mettre dans cet état inutilement. . . . Pourquoi m'as-tu dit que tu avais des preuves ? . . . Mais, soudain je pensai qu'à l'auberge où le Bison logeait, parmi ses effets—s'il en avait—j'aurais peut-être la clef du mystère.

—A ce moment, mon oreille perçut des bruits de pas se rapprochant.

—Je me blottis dans la porte cochère voisine. Elle était profonde ; et, caché dans l'un de ses angles obscurs, je vis quatre hommes s'arrêter autour du Mandane avec des exclamations d'horreur.

—Ces bonnes gens, fit-il en ricanant, ramassèrent la forme inanimée et la portèrent à l'auberge que nous venions de quitter.

—La curiosité me retint sur les lieux, et bien m'en prit.

—Ah ! pour le secret ? fit l'ami de Brossard. Celui-ci hocha la tête en signe affirmatif, mais avant de continuer son récit se versa une large rasade.

—Cinq minutes après que ces hommes eurent disparu derrière la porte publique de l'auberge, je m'en approchai, et je collai mon œil contre une fente de l'un des volets ; je vis qu'on avait déposé le moribond sur le lit de l'aubergiste. Malheureusement, je ne pouvais entendre ce qui se disait en dedans. . . . et tu sais si je suis curieux.

—Oui, et avec ta curiosité tu finiras mal ! . . .

—Juge un peu de mon étonnement, mon vieux, quand de mon poste d'observation, je constatai que l'indien reprenait ses sens. Je croyais pourtant l'avoir à jamais privé du goût du pain. Il faut que j'entre, me dis-je, et que j'entende ce que l'on va se raconter ! Jouant d'audace, j'ouvris la porte de l'auberge et je me glissai dans la grande salle, aussi silencieusement que la couleuvre. J'y étais à peine que l'ouïe si fine du peau-rouge saisit ma présence, et il eut une crise.

—Lors de ma visite à l'auberge, j'avais observé la disposition des pièces, et je me jetai comme un trait dans une autre chambre, où l'on n'eut pas l'idée de regarder. Peu après, j'écoutais parler le Mandane, qui dévoilait son secret à deux jeunes gens. . . . et sais-tu qui ?

—Comment veux-tu que je le sache ?

—C'est vrai. Eh bien ! c'était messieurs de la Vérendrye et de Noyelles.

—Est-ce vrai ?

—Paraît que le Bison avait une amulette représentant un aigle noir, et que, dans cette image, était le secret.

—Ça se complique. Il devient plus difficile maintenant de mettre la main sur l'amulette.

—Peut-être que non, dit Brossard, mais ouvre grandes tes oreilles. Et c'est à partir d'ici que j'ai besoin de toi pour réussir.

VI

UNE SURPRISE

En route, Pierre demanda à Joseph s'il raconterait au juge tout ce qu'il savait concernant les confidences et le trépas du sauvage.

—Non, répondit Joseph. Le secret que m'a révélé le Bison m'appartient désormais, et je ne vois pas qu'il soit sage d'en parler. Il y en a trop qui voudraient en profiter.

—En effet, c'est bien ce que je pense. Mais, il me vient une idée : c'est qu'il serait plus prudent de prendre le contenu de l'amulette et le laisser chez moi, n'emportant que le talisman chez monsieur le juge.

—Très bien ! Pour nous rendre chez ce monsieur, nous passons à ta porte, et cela ne nous retardera guère d'entrer pour nous conformer à ton désir.

—Qui peut avoir donné nos noms au juge inquisiteur ? demanda Pierre.

—Oh ! probablement l'aubergiste.

—En effet, je n'y pensais pas.

Déjà la nouvelle du meurtre se répandait dans la ville, et les deux gentilshommes entendaient sur leur route divers groupes commentant ce crime. Beaucoup se dirigeaient vers l'auberge de la rue Notre-Dame.

La justice avait visité cet endroit, et, par égard pour MM. de la

Vérendrye et de Noyelles, au lieu de les faire appeler au Fusil d'Argent, lors du commencement de l'enquête, le juge les avait priés de se rendre à son bureau pour recevoir leur témoignage.

Ils n'eurent pas à attendre une minute quand ils se présentèrent chez le magistrat. Ce fonctionnaire était inconnu de Joseph, qui avait vécu trop longtemps hors de Ville-Marie, mais tel n'était pas le cas pour Pierre. Les deux hommes échangèrent un salut amical.

—A mon regret, messieurs, dit le représentant de la justice, je suis obligé de vous déranger. Comme vous le savez, un crime a été commis : l'un des Mandanes, de passage dans nos murs, a été assassiné la nuit dernière. Ses confrères crient vengeance ! Ce sont des alliés que nous voulons conserver, et je suis chargé de découvrir le coupable et de le punir sévèrement. Je ne vous retiendrai pas longtemps ; nous allons commencer tout de suite.

Raffermissant ses lunettes sur son nez, il commença son interrogatoire, tandis que maître Lanouiller, son clerc, inscrivait rapidement les réponses.

Il est inutile pour nous de reproduire le récit que Joseph et Pierre firent de ce meurtre.

Seulement, quand ils eurent terminé leurs dépositions, un événement se produisit qui causa une grande surprise à tout le monde—excepté à Lanouiller.

On heurta à la porte du cabinet du juge, et lorsque le greffier ouvrit, on lui remit un pli cacheté, qui venait d'être apporté par un inconnu. Cette missive portait le nom de Sieur Varin, sub-délégué de monsieur l'Intendant.

L'on comprendra facilement la stupéfaction de cet homme, en y lisant une accusation directe d'assassinat contre les sieurs Louis-Joseph de la Vérendrye et Pierre de Noyelles.

C'était bien cela ; on accusait ces deux messieurs d'avoir tué le sauvage Mandane.

Le juge ne pouvait en croire ses yeux, et il relut le court billet devant lui. Les termes ne pouvaient être plus précis. On y donnait même un mobile.

—Messieurs, dit le juge aux deux jeunes gens, je viens de recevoir cette lettre qui, il est vrai, est anonyme. Je vais vous étonner certainement en vous apprenant qu'on vous y accuse d'être les auteurs du forfait de la nuit dernière.

Pierre et Joseph eurent un geste d'horreur, et allaient protester énergiquement contre une accusation aussi infâme, mais le magistrat leur imposa silence, d'un signe de la main.

Il continua :

—Je me hâte de vous dire que je n'en crois pas un mot. Votre réputation est trop bien connue pour que je vous soupçonne un seul instant ; sans compter que vous avez des témoins dans la personne de vos serviteurs pour établir votre présence chez M. de Longueuil et votre départ de la belle fête de notre gouverneur pour rentrer chez vous. . . . mais. . . . (et le juge hésita un peu) mais. . . . voici qu'on vous prêterait un mobile pour ce crime, dans cette lettre. . . . et je suis sûr que vous devez être curieux de savoir lequel ?

—Oui, nous sommes bien curieux de le connaître, dit Pierre.

—On y dit : le vol d'un secret important.

Et reportant ses yeux sur le document sans signature, il lut lentement :

“ MM. de la Vérendrye et de Noyelles ont lâchement assassiné le pauvre vieillard indien pour s'emparer d'un secret que renfermait une amulette que le sauvage portait suspendue à son cou. Cette chose représentait un aigle noir. Ce secret doit indiquer l'emplacement d'une mine d'or, d'une richesse fabuleuse.”

—C'est tout, fit le sub-délégué en regardant attentivement ses auditeurs. Qu'en pensez-vous ?

Les deux amis se regardaient surpris.

—M. le juge, dit Joseph en avançant d'un pas vers ce fonctionnaire, cette lettre est une infâme machination. Au sujet de cette amulette dont on fait mention, voici ce que j'ai à dire : Après avoir recueilli sur le sol le sauvage presque inanimé, et l'avoir porté dans l'auberge voisine, il revint à la vie. Je connaissais le vieillard de longue date, et quand il me reconnut près de lui, il en fut bien aise. Il comprenait que ses heures étaient comptées et, je suppose, me trouvant alors la personne auprès de lui qu'il aimait le plus ici, il voulut me léguer un supposé secret que cachait une amulette.

—Ce talisman qu'il gardait précieusement en souvenir d'un frère aimé, chef comme lui dans la nation des Mandanes, m'a été donné par le mourant.”

Personne ne faisait attention au clerc du juge qui écoutait fièvreusement les paroles de Joseph. Si on l'eût regardé, on aurait certainement remarqué son excitation.

—Brossard ne mentait pas, se disait intérieurement Lanouiller.

—Chez moi, en présence de M. de Noyelles, nous avons réussi à ouvrir l'amulette, et. . .

RÉGIS ROY.

A suivre